

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-611382

151957

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4513

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RAGA DI EL MOSTAKFA

Date de naissance :

15-08-1962

Adresse :

6 RUE 15 LOT AL MAMRA

ANITA GORNAIA AIN CHOCK CASAB

Tél. :

0661 823 949 Total des frais engagés : 1312,40 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. JAMALEDDINE Fatima Zahra
Médecin chef
Centre de Santé Lahmadate

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

15/12/2022 RAGA DI MARYAN Age: 22 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 06-10-2023

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2018		CA	50000	INP : 10711055099 Dr. JAMALEDDINE Fajima Zahra Médecin Chef nadiate

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>DR. MAAHADAGA PHARMACEUTIQUE FILIALE DE TASSILI AV. B.P. Alzazane N° 2 002.00 Marrakech - EL JADIDA</p> 	16.12.2022	1312,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

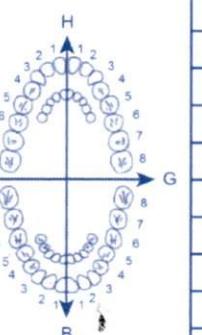
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnal Therapeutic assessors à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Coefficient des travaux

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

ORDONNANCE

Dr. JAMALEDDINE Fatima Zahra
Médecin Chef
Centre de Santé Lahmaddate
Mediouna

casablanca Le : 15-12-2021

Mme RAGADI MARYAM

73,40 x 3 + P 1,60

1- Erius cp / Bte 28

136,20 x 3 1cp/le soin x 3 mois

2) NASONEX

248,00 x 1 1pulv/naïne/j le matin x 3 mois

3) seretide disku 250

1 inhal x 2/j x 3 mois

35,00 4) sirozone 20mg

2cp/j x 6 j.

144,50

5) Euzol 20 gelules

1gel à geur

1312,40

DR. MAHA RAGADI
PHARMACIENNE
Pharmacie TISSIR
AV Bir Anzarane N° 70
... 74 El Jadida



Dr. JAMALEDDINE Fatima Zahra
Médecin Chef
Centre de Santé Lahmaddate
Mediouna

NASONEX 50 µg/dose

Suspension pour pulvérisation nasale

Flacon de 120 doses

P.P.V: 136,20 DH

Distribué par MSD Maroc



6 11800 1150199 >

Erlus® 5 mg
28 Comprimés Pelliculés



73,40

PPV

LOT

Erlus® 5 mg
28 Comprimés Pelliculés



73,40

PPV

LOT

PER

Erlus® 5 mg
28 Comprimés Pelliculés



73,40

PPV

LOT

PER

Erlus® 5 mg
7 Comprimés Pelliculés



73,40

PPV

LOT

PER

SYNTHEMEDIC

22-24 Rue Zoubeir Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

P.P.V: 21.60

PPV

LOT

PER

NASONEX 50 µg/dose

Suspension pour pulvérisation nasale

Flacon de 120 doses

P.P.V: 136,20 DH

Distribué par MSD Maroc



6 11800 1150199 >

SIPROZONE® 20 mg

20 comprimés



PPV

LOT

PER

35,00

Euzol® 20mg

28 Gélules



6 118000 095347

144,50

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV : 248,00 DH



6 118001 141104

GlaxoSmithKline Maroc

Aïn El Aouda

Région de Rabat

PPV : 248,00 DH



6 118001 141104